

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 19 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Nouredine HAJJI et M Fayçal DERBEL..

BILAN **Arrêté au 31.12.2013** **(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)**

Désignation	Notes	2013	31-déc 2012 Retraité	2012 Publié
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	318 400	349 684	349 684
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	228 783	267 217	267 217
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 484 548	4 883 301 (*)	4 959 713
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	435 616	290 711	290 711
AC5 Portefeuille d 'Investissement	(1-5)	550 493	499 026	499 026
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	111 765	107 914	107 914
AC7 Autres actifs	(1-7)	96 026	93 129 (*)	92 769
TOTAL ACTIFS		7 225 631	6 490 982	6 567 034
PA1 Banque Centrale	(2-1)	490 081	552 593	552 593
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	166 556	214 871	214 871
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	4 964 477	4 395 112	4 395 112
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	846 029	730 513	730 513
PA5 Autres passifs	(2-5)	190 029	187 526 (*)	187 166
TOTAL PASSIFS		6 657 172	6 080 615	6 080 255
CP1 Capital		122 220	100 000	100 000
CP2 Réserves	(**)	346 012	263 191	327 864
CP4 Autres capitaux propres		423	423	423
CP5 Résultats reportés		-	1	1
CP6 Résultat de l'exercice		99 804	46 752 (*)	58 491
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	568 459	410 367	486 779
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 225 631	6 490 982	6 567 034

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(**)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note III-1-1-6).

État des engagements Hors Bilan
Arrêté au 31.12.2013
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2013	2012
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	646 178	864 480
HB 02- Crédits documentaires	(4-2)	265 907	239 583
HB 03- Actifs donnés en garantie	(4-3)	490 000	542 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 402 085	1 646 063
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
	(4-4)		
HB 04- Engagements de financement donnés		177 782	162 891
HB 05- Engagements sur titres		18 709	18 223
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		196 491	181 114
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus	(4-5)	1 582	2 057
HB 07- Garanties reçues	(4-6)	1 128 408	1 027 660

État de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		
		2013	2012 Retraité	2012 Publié
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		510 708	401 121	401 840
PR1	Intérêts et revenus assimilés (5-1)	394 012	302 436 (*)	302 703
PR2	Commissions en produits (5-2)	58 135	51 736 (*)	51 469
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (5-3)	38 486	27 231 (*)	26 654
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement (5-4)	20 075	19 718 (*)	21 014
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(261 244)	(200 347)	(200 347)
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées (5-5)	(255 194)	(195 059)	(195 059)
CH2	Commissions encourues	(6 050)	(5 288)	(5 288)
PRODUIT NET BANCAIRE		249 464	200 774	201 493
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif (5-6)	(62 921)	(71 560) (*)	(59 821)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (5-7)	1 731	588 (*)	(131)
PR7	Autres produits d'exploitation	1 907	2 141	2 141
CH6	Frais de personnel (5-8)	(62 127)	(55 627)	(55 627)
CH7	Charges générales d'exploitation (5-8)	(15 203)	(14 602)	(14 602)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations (5-8)	(5 589)	(5 086)	(5 086)
RESULTAT D'EXPLOITATION		107 262	56 628	68 367
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires (5-9)	(546)	(807)	(807)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(6 912)	(9 069)	(9 069)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		99 804	46 752	58 491
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		99 804	46 752	58 491
Effet des modifications comptables (**)		(76 412)	(64 673)	-
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		23 392	(17 921)	58 491
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		4,274	2,338	2,925
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)		4,274	2,338	2,925

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(**) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note III-1-1-6).

État de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2013	2012
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		458 640	357 437
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(277 943)	(199 141)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(22 455)	3 663
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(681 678)	(737 773)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		585 449	681 418
Titres de placements		(106 502)	(53 786)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(62 127)	(51 618)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(2 255)	78 615
Impôt sur le bénéfice		(7 877)	(8 214)
FLUX DE TRÉSorerIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(116 748)	70 601
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		23 822	19 465
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(53 483)	(53 959)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(9 440)	(5 032)
FLUX DE TRÉSorerIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(39 101)	(39 526)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)		
Émission d'actions		75 349	-
Émission d'emprunts		5 000	50 000
Remboursement d'emprunts		(26 171)	(23 269)
Augmentation / diminution ressources spéciales		137 299	122 141
Dividendes versés		(17 000)	(14 000)
Mouvements sur fond social et de retraite		(60)	28
FLUX DE TRÉSorerIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		174 417	134 900
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		18 568	165 975
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	(270 632)	(436 607)
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE		(252 064)	(270 632)

**Notes aux états financiers
31 décembre 2013**

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 122.220.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05 mars 2013 a décidé de porter le capital de la banque de 100.000.000 dinars à 122.220.000 dinars.

Cette augmentation de 22.220.000 dinars a été réalisé comme suit :

1. Incorporation des réserves d'un montant de 10 millions de dinars suite à l'émission de 2.000.000 actions nouvelles gratuites attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20.000.000 actions composant le capital avant l'augmentation par incorporation des réserves.
2. Augmentation de capital d'un montant de 12 220 milles de dinars par l'émission de 2 444 000 actions nouvelles totalement souscrites en numéraire par la Société Financière Internationale -SFI- (IFC) et libérées intégralement à la souscription. Le prix d'émission par action nouvelle souscrite est de 30,830 dinars, soit 5 dinars de valeur nominale et 25,830 dinars de prime d'émission par action.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 24.444.000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, est détenu à hauteur de 12% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	107 612	88%
Actionnaires Étrangers	14 608	12%
Total	122 220	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2013 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1-1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;

- Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1-3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1-4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1-5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

1.5.1 Provision collective:

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2013. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 34 586 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 28 288 KDT constituée en 2012, une provision complémentaire nette de 6 298 KDT a été dotée au titre de l'année 2013.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2013 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2013, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 946 KDT a été constatée au cours de 2013.

1-6 : Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables :

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 s'élève à 76 412 KDT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation de 6 395 KDT et d'une reprise sur provisions de 13 259 KDT.

Par ailleurs, et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

- **Au niveau des postes de bilan :**

	2012 Retraité	2012 Publi�	Variations
AC3 Cr�ances sur la client�le	4 883 301	4 959 713	(76 412)
TOTAL ACTIFS (*)	6 490 622	6 567 034	(76 412)
	2012 Retraité	2012 Publi�	Variations
CP2 R�serves	263 191	327 864	(64 673)
CP6 R�sultat de l'exercice	46 752	58 491	(11 739)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	410 367	486 779	(76 412)
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (*)	6 490 622	6 567 034	(76 412)

(*)La provision sur les affaires en contentieux a  t  reclass e de la rubrique AC 07 «Autres Actifs »   la rubrique PA 05 « Autres Passifs » pour 360 KDT.

- **Au niveau des postes de l'état de résultat:**

		2012 Retraité	2012 Publié	Variations
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(71 560)	(59 821)	(11 739)
	RESULTAT D'EXPLOITATION	56 628	68 367	(11 739)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	46 752	58 491	(11 739)
	Effet des modifications comptables	(64 673)	-	(64 673)
	RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	(17 921)	58 491	(76 412)

2- Portefeuille titres

2-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- **Titres de transaction**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- **Titres de placement**

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissements**

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- **Titres de participation**

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées**

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- **Participation avec convention de rétrocession**

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier – débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2-3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5-1 Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5-2 Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2013. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2013.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

(1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2013 un montant de 318 400 KDT contre 349 684 KDT au 31.12.2012 et se compose comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	38 580	66 344	(27 764)	(42%)
BCT, CCP et TGT	279 820	283 340	(3 520)	(1%)
Total	318 400	349 684	(31 284)	(9%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	38 612	66 344	(27 732)	(42%)
Provisions sur caisse en dinars	(32)	-	(32)	(100%)
Sous total 1	38 580	66 344	(27 764)	(42%)
BCT	279 877	283 549	(3 672)	(1%)
Provisions BCT	(339)	(568)	229	(40%)
Sous total 2	279 538	282 981	(3 443)	(1%)
CCP	378	617	(239)	(39%)
Provisions CCP	(96)	(258)	162	(63%)
Sous total 3	282	359	(77)	(21%)
Total	318 400	349 684	(31 284)	(9%)

Par ailleurs, les comptes de la BCT en devises au 31.12.2013 sont rapprochés et justifiés.

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2013 un montant de 228 783 KDT contre 267 217 KDT au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	24 287	65 049	(40 762)	(63%)
Prêts aux établissements bancaires	43 312	36 093	7 219	20%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	7	12	(5)	(42%)
Provisions sur les correspondants	(115)	(115)	-	-
Total créances sur les établissements bancaires	67 491	101 040	(33 549)	(33%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	12 291	12 490	(199)	(2%)
Prêts aux établissements financiers	147 571	153 581	(6 010)	(4%)
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements financiers	1 430	107	1 323	1 236%
Total créances sur les établissements financiers	161 292	166 178	(4 886)	(3%)
Total	228 783	267 217	(38 434)	(14%)

Par ailleurs, les comptes des correspondants en devises au 31.12.2013 sont rapprochés et justifiés.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	Plus de 3 mois et Plus d'un an				Total
	<= 3 mois	moins d'un an	et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	
Etablissements bancaires	67 606	-	-	-	67 606
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	24 287	-	-	-	24 287
Prêts aux établissements bancaires	43 312	-	-	-	43 312
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	7	-	-	-	7
Etablissements financiers	16 188	62 274	75 386	7 444	161 292
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	12 291	-	-	-	12 291
Prêts aux établissements financiers	2 467	62 274	75 386	7 444	147 571
Créances rattachées sur les avoires et les prêts aux établissements financiers	1 430	-	-	-	1 430
Total	83 794	62 274	75 386	7 444	228 898

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises			TOTAL
	Entreprises liées	Associées	Autres	
Etablissements bancaires	-	-	67 491	67 491
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	24 287	24 287
Prêts aux établissements bancaires	-	-	43 312	43 312
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	7	7
Provisions sur les correspondants	-	-	(115)	(115)
Etablissements financiers	-	36 952	124 340	161 292
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	9 507	2 784	12 291
Prêts aux établissements financiers	-	27 445	120 126	147 571
Créances rattachées sur les avoires et les prêts aux établissements financiers	-	-	1 430	1 430
Total	-	36 952	191 831	228 783

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2013 et 2012 se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012		Variation	%
		retraité	publié		
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	716 352	671 066	671 066	45 286	7%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 298 099	3 852 018 (*)	3 928 430	446 081	12%
Crédits sur ressources spéciales (3)	470 097	360 217	360 217	109 880	31%
Total	5 484 548	4 883 301	4 959 713	601 247	12%

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	704 505	660 048	44 457	7%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	11 847	11 018	829	8%
Total	716 352	671 066	45 286	7%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31.12.2013	31.12.2012		Variation	%
		retraité	publié		
Autres concours à la clientèle en dinars	3 922 565	3 492 227 (*)	3 568 639	430 338	12%
Autres concours à la clientèle en devises	375 534	359 791	359 791	15 743	4%
Total	4 298 099	3 852 018	3 928 430	446 081	12%

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

Au 31/12/2013, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 260 millions de dinars.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Créances sur Ressources Budgétaires	10 079	7 470	2 609	35%
Créances sur Ressources Extérieures	460 018	352 747	107 271	30%
Total	470 097	360 217	109 880	31%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012		Variation	%
		Retraité	Publié		
Montant brut de la créance	878 750	913 394	913 394	(34 644)	(4%)
Provisions au 31/12/N-1	298 503	246 513	246 513	51 990	21%
Dotation de l'exercice	78 501	65 688	65 688	12 813	20%
Reprise de l'exercice	(27 720)	(13 698)	(13 698)	(14 022)	102%
Provision au 31/12/N	349 284	298 503	298 503	50 781	17%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	69 548	76 412 (*)	-	(6 864)	(9%)
Total net de la créance	459 918	538 479	614 891	(78 561)	(15%)

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Montant brut de la créance classée	878 750	913 394	(34 644)	(4%)
Agios réservés au 31/12/N-1	149 065	131 040	18 025	14%
Dotation aux agios réservés	23 562	28 673	(5 111)	(18%)
Reprise Agios réservés de l'exercice	(15 689)	(10 543)	(5 146)	49%
Autres reprises	(90)	(105)	15	(14%)
Total des agios réservés au 31/12/N	156 848	149 065	7 783	5%

(6) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2012 publié	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	5 969 257	5 475 096	5 475 096	494 161	9%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	878 750	913 394	913 394	(34 644)	(4%)
Total des engagements (b)	6 848 007	6 388 490	6 388 490	459 517	7%
Agios réservés affectés aux engagements classés	152 831	143 515 (*)	144 588	9 316	6%
Provisions affectées aux engagements classés	349 284	298 503	298 503	50 781	17%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	69 548	76 412 (*)	-	(6 864)	(9%)
Total des provisions et agios réservés (c)	571 663	518 430	443 091	53 233	10%
Taux de couvertures des engagements classés(c/a)	65,05%	56,76% (*)	48,51%	8,30%	15%
Taux des engagements classés (a/b)	12,83%	14,30%	14,30%	-1,47%	(10%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 763	4 477	4 477	(1 714)	(38%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 254	1 073 (*)	-	181	17%
Provision sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	100%
Provisions collectives affectés aux engagements courants (Cir 2012- 02)	34 586	28 288	28 288	6 298	22%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	40 837	33 838	32 765	6 999	21%
Total général des provisions et agios réservés (d)	612 500	552 268	475 856	60 232	11%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	8,94%	8,64% (*)	7,45%	0,30%	3%

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012		Variation	%
		Retraité	Publié		
Provisions sur créances (AC 03)	449 401	397 258	320 846	52 143	13%
Provision sur créances classées	343 033	292 558	292 558	50 475	17%
Provisions collectives	34 586	28 288	28 288	6 298	22%
Provisions sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	100%
Provisions additionnelles(Cir 2013-21) sur exercices antérieurs	69 548	76 412 (*)	-	(6 864)	(9%)
Provisions sur créances (PA 05)	6 251	5 945	5 945	306	5%
Provisions sur Engagement par signature	6 251	5 945	5 945	306	5%
Total provisions sur créances	455 652	403 203	326 791	52 449	13%
Agios réservés affectés aux engagements classés	152 831	143 515	144 588	9 316	6%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 254	1 073	-	181	17%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 763	4 477	4 477	(1 714)	(38%)
Total agios réservés	156 848	149 065	149 065	7 783	5%

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

(7) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31/12/2013 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe/Nature engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	325 666	74 906	14 154	10 669	231 314	60 976	717 685
Escomptes	279 793	72 713	2 447	428	6 564	2 135	364 080
Crédits court terme	1 207 458	266 594	11 264	15 069	67 359	12 090	1 579 834
Crédits moyen long terme	2 704 610	447 289	40 592	52 485	328 350	16 041	3 589 367
Engagements par signature	535 775	54 453	557	1 304	4 797	155	597 041
Total	5 053 302	915 955	69 014	79 955	638 384	91 397	6 848 007
Dont Impayés (*)	412	68 360	2 022	13 985	162 679	34 870	282 338

(8) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2013 :

Secteur d'activité	2013	%	2012	%
I-AGRICULTURE	147 684	2,16%	146 191	2,29%
II- INDUSTRIE	1 664 560	24,31%	1 656 259	25,93%
Mine	8 222	0,12%	9 376	0,15%
Energie	61 416	0,90%	50 699	0,79%
Industrie agroalimentaire	271 234	3,96%	307 804	4,82%
Matériaux de construction	316 571	4,62%	302 290	4,73%
Industrie mécanique et électrique	324 984	4,75%	317 703	4,97%
Chimie et caoutchouc	238 165	3,48%	222 904	3,49%
Textile	25 382	0,37%	25 908	0,41%
Habillement et cuir	66 300	0,97%	74 431	1,17%
Bois, liège et ameublement	38 161	0,56%	39 599	0,62%
Papier, imprimerie et industries diverses	148 248	2,16%	148 094	2,32%
Bâtiment et travaux publics	165 879	2,42%	157 450	2,46%
III- SERVICES	5 035 763	73,54%	4 586 040	71,79%
Tourisme	579 218	8,46%	443 515	6,94%
Transport et télécommunication	423 013	6,18%	555 758	8,70%
Commerce agroalimentaire	89 749	1,31%	95 224	1,49%
Commerce matériaux de construction	120 094	1,75%	115 384	1,81%
Commerce quincaillerie et assimilés	215 049	3,14%	201 017	3,15%
Commerce textile et cuir	78 133	1,14%	69 260	1,08%
Commerces divers	562 271	8,21%	502 228	7,86%
Santé	137 455	2,01%	106 309	1,66%
Finance	282 505	4,13%	332 813	5,21%
Loisirs et Cultures	40 270	0,59%	37 496	0,59%
Particuliers	1 340 377	19,57%	1 107 880	17,34%
Divers	156 067	2,28%	151 546	2,37%
Promotion immobilière	1 011 562	14,77%	867 609	13,58%
Total	6 848 007	100,00%	6 388 490	100,00%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent **13%** du total des engagements de la banque au 31.12.2013.

(9) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	716 352	-	-	-	716 352
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 296 206	870 723	1 792 263	945 155	4 904 348
Crédits sur ressources spéciales	6 949	50 036	219 746	193 366	470 097
Total	2 019 507	920 759	2 012 009	1 138 521	6 090 797

(10) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	418	715 934	716 352
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 500	51 826	4 247 007	4 300 333
Crédits sur ressources spéciales	-	15 803	454 294	470 097
Total	1 500	68 047	5 417 235	5 486 782

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2013 un solde de 435 616 KDT contre un solde de 290 711 KDT au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres de transaction	3 926	4 009	(83)	(2%)
Bons de Trésor	3 926	4 009	(83)	(2%)
Titres de placement	431 690	286 702	144 988	51%
Titres à revenu fixe	425 797	284 544	141 253	50%
Bons de Trésor	320 127	210 924	109 203	52%
Créances rattachées	9 411	6 647	2 764	42%
Emprunts obligataires	93 063	65 475	27 588	42%
Créances rattachées	3 196	1 498	1 698	113%
Titres à revenu variable	5 893	2 158	3 735	173%
Actions	6 442	2 522	3 920	155%
Provisions pour moins value latente des actions	(549)	(364)	(185)	51%
Total	435 616	290 711	144 904	50%

Au 31.12.2013, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 21 KDT.

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Actions cotées	6 233	2 313	3 920	169%
Actions non cotées	209	209	-	0%
Total	6 442	2 522	3 920	155%

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Description	Organismes publics	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Titres de transaction	3 926	-	-	-	3 926
Bons de Trésor	3 926	-	-	-	3 926
Titres de placement	353 459	-	21 940	56 291	431 690
Titres à revenu fixe	353 459	-	21 940	50 398	425 797
Bons de Trésor	329 538	-	-	-	329 538
Emprunts obligataires	23 921	-	21 940	50 398	96 259
Titres à revenu variable	-	-	-	5 893	5 893
Actions	-	-	-	5 893	5 893
Total	357 385	-	21 940	56 291	435 616

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2013 et comparativement à 2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	6 442	2 522	3 920	155%
Provision au 31/12/N-1	364	174	190	109%
Dotation de l'exercice	195	190	5	3%
Reprise de provisions	(10)	-	(10)	(100%)
Provision au 31/12/N	549	364	185	51%
Total net des titres de placement	5 893	2 158	3 735	173%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2013 un solde de 550 493 KDT contre 499 027 KDT au 31.12.2012. Son détail se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres d'investissement (1)	329 299	292 735	36 564	12%
Titres de participation (2)	43 450	29 974	13 476	45%
Parts dans les entreprises associées (3)	107 130	103 796	3 334	3%
Parts dans les entreprises liées (4)	23 674	23 135	539	2%
Participation avec convention en rétrocession (5)	46 940	49 387	(2 447)	(5%)
Total	550 493	499 027	51 466	10%

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Valeurs brutes au 31.12.2012	Montant restant allibérer	Créances rattachées	Provisions	Total net au 31.12.2012	Acquisition/autres entrées 2013	Cession/autres sorties 2013	Valeurs brutes au 31.12.2013	Créances rattachées	Montant restant allibérer	Dotations 2013	Reprise 2013	Provisions	Total au 31.12.2013
Titres d'investissement hors Fonds gérés	110 922	-	5 403	(270)	116 055	-	(9 882)	101 040	5 024	-	(30)	-	(300)	105 764
Titres d'investissements Fonds gérés	178 333	-	-	(1 653)	176 680	66 853	(19 514)	225 672	-	-	(484)	-	(2 137)	223 535
Titres de participation	36 773	-	-	(6 799)	29 974	16 415	(304)	52 884	-	(2 303)	(379)	47	(7 131)	43 450
Parts dans les entreprises associées	104 547	(2 175)	2 681	(1 257)	103 796	16 193	(11 155)	109 585	-	(1 200)	-	2	(1 255)	107 130
Parts dans les entreprises liées	40 176	(15 191)	-	(1 851)	23 134	-	-	40 176	-	(15 191)	-	540	(1 312)	23 674
Participation avec convention en rétrocession	44 417	-	5 570	(600)	49 387	7 261	(7 542)	44 136	4 404	-	(1 000)	-	(1 600)	46 940
Total	515 168	(17 366)	13 654	(12 430)	499 026	106 722	(48 397)	573 493	9 428	(18 694)	(1 893)	589	(13 735)	550 493

Il est à préciser que les titres de Clinique El Amen Gafsa, Clinique El Amen Beja ainsi que Hôpital Privé El Amen comptabilisés au 31/12/2013 pour un total de 5 052 KDT, ont été transférés de la rubrique parts dans les entreprises associées à la rubrique titres de participations.

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Bons de Trésor	104 756	104 846	(90)	(0%)
Bons de Trésor	99 770	99 869	(100)	(0%)
Créances rattachées	4 986	4 977	9	0%
Obligations	1 008	11 210	(10 202)	(91%)
Obligations brutes	1 270	11 053	(9 783)	(89%)
Provisions sur obligations	(300)	(270)	(30)	11%
Créances rattachées	38	427	(389)	(91%)
Fonds gérés	223 535	176 680	46 855	27%
Encours brut des fonds gérés	225 672	178 333	47 339	27%
Provisions sur fonds gérés	(2 137)	(1 653)	(484)	29%
Total	329 299	292 735	36 563	12%

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres de participation	52 884	36 773	16 111	44%
Provisions sur titres de participation	(7 132)	(6 799)	(333)	5%
Montant restant à libérer sur titres participations	(2 302)	-	(2 302)	(100%)
Total	43 450	29 974	13 476	45%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotés se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres cotés	9 050	5 093	3 957	78%
Titres non cotés	43 834	31 680	12 154	38%
Titres de participation	52 884	36 773	16 111	44%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
BATAM	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
PGH	0,43%	5 093	-	5 093	-
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	5 000	-	5 000	-
FCPR AMEN CAPITAL2	100,00%	5 000	-	5 000	-
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	18,00%	4 320	-	-	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1,37%	3 200	-	3 200	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	18,75%	3 000	-	-	-
SYPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	-	-
HANNIBAL LEASE	3,50%	1 957	-	-	-
FCPR MAXULA ESPOIR	4,29%	1 500	-	-	-
ALTERMED APEF	3,33%	1 427	(338)	1 119	(291)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	11,47%	1 100	(33)	1 000	(18)
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	-	1 003	-
PHENICIA SEED FUND	10,06%	1 000	(124)	1 000	(83)
FINACORP OBLIGATION SICAV	14,87%	1 000	-	1 000	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-
LA MARINE HAMMAMET SUD	3,59%	700	(398)	700	(422)
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR "C O T U N A C E"	3,22%	689	-	200	-
FCP MAC CROISSANCE	13,69%	650	(54)	-	-
LA MAISON DES BANQUES	7,15%	588	(243)	588	(257)
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	0,94%	500	-	500	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	16,67%	500	(18)	500	-
TAYSIR MICRO FINANCE	16,67%	500	-	-	-
ADVANS TUNISIE	9,90%	446	-	-	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	(170)	400	-
STEG ENERGIES RENOUVLABLES	8,00%	400	(83)	400	(49)
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	7,66%	372	-	-	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	5,54%	360	-	-	-
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR. Z. FRANCHE ZARZIS	5,02%	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	300	-	-	-
FCP SMART EQUITY	4,72%	299	-	299	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	1,93%	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-
STICODEVAM	3,33%	104	-	90	-
FCP MAC EQUILIBRE	4,66%	100	-	-	-
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST S.O.D.I.N.O	0,21%	100	(17)	100	(26)
SAGES	15,10%	76	(76)	76	(76)
CLINIQUE LA MARSA	2,07%	76	-	380	-
AUTRES		143	(88)	145	(87)
		52 884	(7 132)	36 773	(6 799)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	109 586	104 547	5 039	5%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(1 200)	(2 175)	975	(45%)
Créances rattachées	-	2 682	(2 682)	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(1 256)	(1 258)	2	(0%)
Total	107 130	103 796	3 334	3%

La subdivision des parts dans les entreprises associées selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres cotés	62 265	51 542	10 723	21%
Titres non cotés	47 321	53 005	(5 684)	(11%)
Parts dans les entreprises associées	109 586	104 547	5 039	5%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
TUNISIE LEASING	32,48%	31 473	-	24 278	-
ENNAKEL	8,14%	30 792	-	27 264	-
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	40,74%	30 166	-	28 212	-
HOPITAL PRIVEE EL AMEN	-	-	-	7 200	-
AMEN SANTE	16,00%	5 500	-	2 200	-
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	30,00%	2 400	-	2 400	-
SOCIETE EL IMRANE	30,00%	2 100	-	2 100	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	30,00%	1 950	-	1 950	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	-	-	-	1 800	-
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	-	-	-	1 090	-
SOCIETE EL KHIR	30,00%	1 560	(1 163)	1 560	(1 163)
HAYETT	25,00%	1 013	-	1 013	-
SOCIETE KAWARES	29,36%	969	-	969	-
SOCIETE AMEN INVEST	36,90%	494	-	494	-
SOCIETE TUNISYS	29,85%	448	-	448	-
SUNAGRI	27,00%	216	-	-	-
TUNINVEST INTER SICAR	30,00%	150	-	150	-
SICAV AMEN	0,09%	146	(93)	146	(95)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	135	-	1 200	-
SOCIETE AMEN PREMIERE	0,03%	74	-	74	-
		109 586	(1 256)	104 547	(1 258)

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 177	40 177	-	-
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(15 191)	(15 191)	-	-
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(1 312)	(1 851)	539	(29%)
Total	23 674	23 135	539	2%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2012
AMEN FINANCE COMPANY	30,00%	30 000	-	30 000	-
SOCIETE AMEN PROJECT	53,01%	4 790	-	4 790	-
SOGEREC	39,63%	2 616	(1 312)	2 616	(1 851)
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
SOCIETE LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	60,00%	266	-	266	-
		40 177	(1 312)	40 177	(1 851)

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	44 136	44 417	(281)	(1%)
dont Avances sur règlement portage MLA/TLG (*)	(8 455)	(4 405)	(4 050)	92%
Créances rattachées	4 404	5 570	(1 166)	(21%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(1 600)	(600)	(1 000)	167%
Total	46 940	49 387	(2 447)	(5%)

(*) Les participations avec convention de rétrocession comportent le portage des titres Maghreb leasing Algérie (MLA) conclu avec Tunisie leasing pour un montant souscrit de 8 455 KDT.

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2013	Résultat net 2013
Sicar Amen	Amen Bank	SICAR	88,20%	6 491	1 460
Le Recouvrement	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	802	491
Amen Project	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	10 409	796
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	63,86%	3 297	1 351
Amen Capital	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	60,00%	321	17
Amen Finance Company	Amen Bank	Société de participations	30,00%	49 735	(332)

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2013 un solde de 111 765 KDT contre un solde de 107 914 KDT au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 313	1 526	787	52%
Immobilisations incorporelles	7 772	6 236	1 536	25%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(5 275)	(4 526)	(749)	17%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	105 814	98 113	7 701	8%
Immobilisations corporelles	160 848	150 589	10 259	7%
Amortissement des immobilisations corporelles	(55 034)	(52 476)	(2 558)	5%
Immobilisations encours	3 638	8 275	(4 637)	(56%)
Immobilisations encours	3 638	8 275	(4 637)	(56%)
Total	111 765	107 914	3 851	4%

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2013 un montant de 16 385 KDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

Coffres Forts	31/12/2012	Acquisitions	Cession/ Transfert	Valeur Brut au 31/12/2013	Amort cum 31/12/2012	DOT 2013	Amort immob sorties	Amort cum 31/12/2013	Valeur Nette au 31/12/2013
1) Immobilisations Incorporelles	6 052	1 536	-	7 588	4 525	886	136	5 275	2 313
* Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	5 087	1 536	-	6 623	4 019	846	136	4 729	1 894
* Droit au bail	965	-	-	965	506	40	-	546	419
2) Immobilisations Corporelles	150 589	17 036	6 776	160 848	52 477	4 702	2 145	55 034	105 814
Immobilisations d'exploitation	74 157	8 281	946	81 492	21 709	2 309	1 002	23 017	58 476
* Terrains d'exploitation	3 689	-	24	3 665	-	-	-	-	3 665
* Bâtiments	53 391	3 782	374	56 799	9 042	1 166	168	10 040	46 759
* Aménagements de bâtiments	17 078	4 499	548	21 029	12 667	1 143	834	12 977	8 052
Immobilisations hors exploitation	39 432	5 306	4 686	40 052	3 219	98	-	3 318	36 735
* Terrains hors exploitation	737	-	68	669	-	-	-	-	669
* Bâtiments	38 695	5 306	4 618	39 383	3 219	98	-	3 318	36 066
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et Matériel de Bureau	5 885	410	577	5 718	3 656	416	549	3 523	2 195
Matériels de Transport	2 529	320	183	2 666	2 092	134	197	2 029	637
Matériels Informatique	16 443	2 299	82	18 660	14 020	842	224	14 639	4 022
Machines DAB	5 680	337		6 017	3 641	466	-	4 105	1 912
Coffres Forts	2 249			2 249	1 105	157	-	1 263	987
Autres Immobilisations	4 213	83	302	3 994	3 035	280	173	3 142	853
3) Immobilisation en cours	8 275	2 499	7 136	3 638	-	-	-	-	3 638
Immobilisations corporelles en cours .	5 306	1 893	3 654	3 545	-	-	-	-	3 545
Immobilisations incorporelles en cours .	2 969	606	3 482	93	-	-	-	-	93
TOTAUX	164 915	21 071	13 912	172 074	57 002	5 588	2 281	60 309	111 765

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2013 un montant de 96 026 KDT contre un montant de 93 129 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2012		31.12.2012		Variation	%
	31.12.2013	retraité	publié			
Comptes d'attente et de régularisation	35 614	43 224	43 224	(7 610)	(18%)	
Comptes d'attente	30 995	42 980	42 980	(11 985)	(28%)	
Comptes d'attente de la salle de marché (A)	16 319	30 397	30 397	(14 078)	(46%)	
Comptes d'attente de la compensation	7 711	14 386	14 386	(6 675)	(46%)	
Autres comptes d'attente	6 965	(1 803)	(1 803)	8768	(486%)	
Comptes de régularisation	4 619	244	244	4 375	1 793%	
Autres	60 412	49 905	49 545	10 507	21%	
Stock de matière, fourniture et timbres	918	643	643	275	43%	
Etat, impôts et taxes	527	2 240	2 240	(1 713)	(76%)	
Allocations familiales	259	201	201	58	29%	
Dépôts et cautionnements	117	117	117	-	-	
Opérations avec le personnel	44 530	40 514	40 514	4 016	10%	
Débiteurs divers	11 105	2 880 (*)	2 520	8 225	286%	
Créances sur l'Etat	1 658	1 804	1 804	(146)	(8%)	
Autres	1 298	1 506	1 506	(208)	(14%)	
Total Autres Actifs	96 026	93 129	92 769	2 897	3%	

(*)La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 «Autres Actifs» à la rubrique PA 05 «Autres Passifs».

Les comptes en dinars de la rubrique AC 07 au 31.12.2013 sont rapprochés et justifiés.

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2012		31.12.2012		%
	31.12.2013	retraité	publié	Variation	
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	11 362	10 944	10 944	418	4%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 929	10 258	10 258	(329)	(3%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 433	686	686	747	109%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	20 098	19 471	19 831	627	3%
Provision sur opérations avec le personnel	838	662	662	176	27%
Provision sur débiteurs divers	3 549	3 429 (*)	3 789	120	3%
Provisions sur autres comptes	15 711	15 380	15 380	331	2%
Total	31 460	30 415	30 775	1 045	3%

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

Il est à noter que les comptes d'attente de la salle des marchés comportent des soldes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement sont à un stade d'avancement de 90%.

La situation de ces comptes au 31.12.2013 se présente comme suit :

	2013	2 012
Dinars en instance d'affectation	(194 259)	(36 831)
Devise en instance d'affectation (260)	174 003	26 119
Comptes de virements devises en instance d'imputation (261)	21 015	46 025
Devise en instance d'affectation financement en devise (279)	15 550	(9 546)
Autres	11	4 630
Comptes d'ajustement des comptes en devises	-	998
Comptes position et cv position bilan de couverture	11	3 645
Comptes position et cv position bilan spot	-	(13)
Total	16 319	30 397

(2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2013, cette rubrique accuse un solde de 490 081 KDT enregistrant ainsi une baisse de 62 511 KDT par rapport au 31.12.2012.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2013 un solde de 166 556 KDT contre un solde de 214 871 KDT au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	161 844	211 405	(49 561)	(23%)
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	4 712	3 466	1 246	36%
Total	166 556	214 871	(48 315)	(22%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2011	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	26 833	36 653	(9 820)	(27%)
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	135 011	174 752	(39 741)	(23%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	161 844	211 405	(49 561)	(23%)

Tous les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une maturité résiduelle de moins de 3 mois.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	161 844	161 844
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	4 712	4 712
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	166 556	166 556

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2013 un solde de 4 964 477 KDT contre un solde de 4 395 112 KDT au 31.12.2012 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Dépôts à vue	1 349 301	1 220 714	128 587	11%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 615 176	3 174 398	440 778	14%
Epargne	840 179	749 261	90 918	12%
Dépôts à terme	2 681 922	2 305 936	375 986	16%
Dépôts à terme en dinars	2 365 505	1 945 919	419 586	22%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	(8 335)	10 277	(18 612)	(181%)
Dépôts à terme en devises	324 213	349 115	(24 902)	(7%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	539	625	(86)	(14%)
Autres sommes dues à la clientèle	93 075	119 201	(26 126)	(22%)
Total	4 964 477	4 395 112	569 365	13%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 349 301	-	-	-	-	1 349 301
Epargne	840 179	-	-	-	-	840 179
Dépôts à terme	1 050 457	1 318 219	321 042	-	-	2 689 718
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	-	93 075	93 075
Dettes rattachées	(7 796)	-	-	-	-	(7 796)
Total	3 232 141	1 318 219	321 042	-	93 075	4 964 477

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Dépôts à vue	784	41 684	1 306 833	1 349 301
Epargne	-	-	840 179	840 179
Dépôts à terme	-	50 000	2 631 922	2 681 922
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	93 075	93 075
	784	91 684	4 872 009	4 964 477

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2013 à 846 029 KDT contre 730 513 KDT au 31.12.2012 se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Emprunts Matérialisés	247 068	268 429	(21 361)	(8%)
Ressources Spéciales	598 961	462 084	136 877	30%
Total	846 029	730 513	115 516	16%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Emprunts Matérialisés	241 817	262 988	(21 171)	(8%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 251	5 441	(190)	(3%)
Total	247 068	268 429	(21 361)	(8%)

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2013 se détaille comme suit :

Emprunt	nature	Capital Initial	Date d'émission	date d'échéance	Taux	encours au 31/12/2012	nouveaux emprunts	Rembourse ments	encours au 31/12/2013
EMPRUNT OBLIGATAIRE AMEN BANK									
AMEN BANK 2006	EO	40 000	01/01/2005	29/01/2017	TMM+1%	20 000		4 000	16 000
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2023	6,50%	14 666		1 333	13 333
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2028	7,00%	16 000		1 000	15 000
AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	5,45%	23 997		2 001	21 996
AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	TMM+0,85%	23 997		2 001	21 996
AMEN BANK 2010	Sub	80 000	01/08/2010	31/08/2025	TMM+0,85%	69 328		5 336	63 992
AMEN BANK 2011-1	Sub	40 500	26/09/2011	25/09/2021	6,10%	36 450		4 050	32 400
AMEN BANK 2011-2	Sub	9 500	27/09/2011	25/09/2021	TMM+1%	8 550		950	7 600
AMEN BANK 2012	Sub	40 000	26/09/2012	17/09/2022	6,25%	40 000		4 000	36 000
AMEN BANK 2012 -2	Sub	10 000	27/09/2012	17/09/2022	TMM+1,3%	10 000		1 000	9 000
EMPRUNT SOUS SEING PRIVE									
Emprunt sous seing privé	privé	5 000	17/10/2012	26/12/2022	TMM+2%	-	5 000	500	4 500
Total		325 000				262 988	5 000	26 171	241 817

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Ressources budgétaires	5 649	5 280	369	7%
Ressources extérieures	593 312	456 804	136 508	30%
Total	598 961	462 084	136 877	30%

La ventilation des ressources extérieures par ligne se détaille comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	561 382	426 806	134 576	32%
Ligne BIRD	934	934	-	-
Ligne ITALIENNE	16 735	19 698	(2 962)	(15%)
Ligne ALLEMANDE "FOCR ED"S	195	282	(87)	(31%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	11 974	3 435	8 539	249%
Ligne CFD restructuration financière	15 834	18 611	(2 778)	(15%)
Ligne CAPITAL RISQUE BEI	138	138	-	-
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICROS ET PME	8 000	5 411	2 589	48%
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	5 840	5 350	491	9%
Ligne AFD HOTELLERIE	47 509	34 557	12 952	37%
Ligne BEI INVESTISSEMENT	439 615	325 688	113 928	35%
Ligne KREDITANSTALT FUR WIEDERAUFBAU (KFW)	4 452	6 678	(2 226)	(33%)
Ligne BM EFFECACITE ENERG	10 155	6 025	4 130	69%
Lignes extérieures en devise	29 321	26 979	2 342	9%
Ligne BEI EN EURO "BEI"	29 320	26 978	2 342	9%
Ligne KFW EN EURO	1	1	-	-
Total	590 703	453 785	136 918	30%

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

RUBRIQUES	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins	Plus d'un an et moins de 5	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	9 251	28 500	96 667	112 650	247 068
Emprunts matérialisés	4 000	28 500	96 667	112 650	241 817
Dettes rattachées	5 251	-	-	-	5 251
Ressources extérieures	8 055	41 108	284 899	259 250	593 312
Ressources extérieures en dinars	4 690	39 282	268 226	249 184	561 382
Ressources extérieures en devises	756	1 826	16 674	10 065	29 321
Dettes rattachées	2 609	-	-	-	2 609
Ressources budgétaires	2 969	183	1 406	1 090	5 649
Ressources budgétaires	2 943	183	1 406	1 090	5 622
Dettes rattachées	26	-	-	-	26
Total	20 275	69 792	382 972	372 990	846 029

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	15 600	39 309	192 159	247 068
Ressources budgétaires	-	-	5 649	5 649
Ressources extérieures	-	-	593 312	593 312
Total	15 600	39 309	791 120	846 029

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012:

Description	31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2012 publié	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature	6 251	5 945	5 945	306	5%
Autres provisions pour passifs et charges	4 765	3 694 (*)	3 333	1 071	29%
Provisions pour passifs et charges	11 016	9 639	9 278	1 377	14%
Comptes d'attente et de régularisation	179 013	177 887	177 888	1 126	1%
<i>Comptes d'attente</i>	4 276	2 010	2 010	2 266	113%
<i>Comptes de régularisation</i>	(3)	(3)	(3)	-	-
Créditeurs divers	156 455	164 277	164 278	(7 822)	(5%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	109 006	132 170	132 170	(23 164)	(18%)
Dépôts du personnel	3 822	3 803	3 804	19	0%
Charges à payer	43 627	28 304	28 304	15 323	54%
Etat, impôts et taxes	17 035	11 280	11 280	5 755	51%
Autres	1 250	323	323	927	287%
Total Autres passifs	190 029	187 526	187 166	2 503	1%

(*)La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 «Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs ».

(3) Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 568 459 KDT au 31.12.2013 enregistrant ainsi une augmentation de 158 092 KDT par rapport au 31.12.2012 retraité.

Cette augmentation provient de :

La réalisation de l'augmentation du capital le 12 juin 2013 pour 75 349 KDT ;
L'affectation du résultat de 2012 avec des dividendes à distribuer pour (17 000) KDT ;
Du résultat arrêté au 31.12.2013 pour 99 804 KDT ;
Des mouvements sur fonds social et de retraite pour (60) KDT.

L'assemblée générale extraordinaire du 05 mars 2013 a décidé de porter le capital social de 100 000 000 de dinars à 122 220 000 de dinars. L'augmentation du capital social s'est réalisée comme suit :

3. Incorporation des réserves d'un montant de 10 millions de dinars et l'émission de 2.000.000 actions nouvelles gratuites attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20.000.000 actions composant le capital avant l'augmentation par incorporation des réserves.
4. Augmentation de capital d'un montant de 12 220 milles de dinars par l'émission de 2 444 000 actions nouvelles totalement souscrites en numéraire par la Société Financière Internationale -SFI- (IFC) et libérées intégralement à la souscription. Le prix d'émission par action nouvelle souscrite est de 30,830 dinars, soit 5 dinars de valeur nominale et 25,830 dinars de prime d'émission par action.

Le capital social de AMEN BANK est ainsi porté de 100 millions de dinars à 122 220 millions dinars divisés en 24.444.000 actions de nominal 5 dinars.

En application de l'article 19 de la loi N° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31.12.2013 à 407 845 KDT et se détaillent comme suit :

+Réserve spéciale de réinvestissement :	187 584
+Plus values sur cession de titres :	13 438
+Réserves extraordinaires:	73 046
+Prime d'émission :	120 979
+Résultat de la période :	99 804
- Modifications comptables	(84 973)
- Affectation en réserve légale 2013	(2 033)
<hr/>	
= Total des fonds propres distribuables en franchise de retenue :	407 845

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves à régime spécial et Réserve légale	Réserves réinvestissements	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2012 (*)	100 000	10 189	104 656	141 220	57 850	(73 234) (*)	22 510	423	1	46 752	410 367
Affectation du résultat 2012 (3ème résolution)											
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	37 675	-	-	-	-	-	-	(37 675)	-
Réserves extraordinaires	-	-	-	517	-	-	-	-	-	(517)	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 000)	(17 000)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	3 300	-	-	(3 300)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	1	-
Transfert réeserves extraordinaires à réserve à régime spéciale (6ème résolution)											
	-	-	58 691	(58 691)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital	22 220	-	-	(10 000)	63 129	-	-	-	-	-	75 349
Autres mouvements sur les Capitaux Propres	-	-	-	-	-	(11 739)	-	-	-	11 739	-
Mouvements sur fond social et de retraite	-	-	-	-	-	-	(60)	-	-	-	(60)
Résultat de l'exercice 31/12/2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99 804	99 804
Capitaux Propres au 31/12/2013	122 220	10 189	201 022	73 046	120 979	(84 973)	25 750	423	-	99 804	568 459

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2013 à 646 178 KDT contre 864 480 KDT au terme de l'exercice 2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Cautions	417 867	392 619	25 248	6%
Avais	218 619	461 004	(242 385)	(53%)
Autres garanties données	9 692	10 858	(1 166)	(11%)
Total	646 178	864 480	(218 302)	(25%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Cautions en faveur des banques (*)	146 201	148 542	(2 341)	(2%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	10 090	10 088	100%
Cautions en faveur de la clientèle	251 488	233 987	17 501	7%
Total	417 867	392 619	25 248	6%

(*) Il s'agit des contre garanties bancaires sur les banques étrangères.

L'encours des avais se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Avais en faveur des banques locales(*)	138 000	160 050	(22 050)	(14%)
Avais sur emprunts obligataires	3 500	-	3 500	100%
Avais en faveur de la clientèle	77 119	300 954	(223 835)	(74%)
Total	218 619	461 004	(242 385)	(53%)

(*) Il s'agit des avais donnés en faveur des banques locales dans le cadre du refinancement sur le marché monétaire.

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises		Autres	Total
	Liées	Associées		
Cautions en faveur des banques	-	-	146 201	146 201
Cautions en faveur des établissements financiers	-	20 178	-	20 178
Cautions en faveur de la clientèle	-	389	251 099	251 488
Total	-	20 567	397 300	417 867

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 239 583 KDT au 31.12.2012 à 265 907 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Crédits documentaires Import	235 065	230 298	4 767	2%
Crédits documentaires Export	30 842	9 285	21 557	232%
Total	265 907	239 583	26 324	11%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises		Autres	Total
	Liées	Associées		
Crédits documentaires Import	-	111	234 954	235 065
Crédits documentaires Export	-	-	30 842	30 842
	-	111	265 796	265 907

Note 4.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	234 000	327 000	(93 000)	(28%)
BTA donnés en garantie	256 000	215 000	41 000	19%
Total	490 000	542 000	(52 000)	(10%)

Note 4.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2013 à 196 493 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Engagements de financement donnés	177 782	162 891	14 891	9%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	3 104	(3 104)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	169 695	153 452	16 243	11%
Autorisation de crédits par carte	8 087	6 335	1 752	28%
Engagements sur titres	18 709	18 223	486	3%
Participations non libérées	18 694	18 223	471	3%
Titres à recevoir	5	-	5	100%
Titres à livrer	10	-	10	100%
Total	196 491	181 114	15 377	8%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	177 782	177 782
Engagements de financement donnés	-	-	169 695	169 695
Autorisation de crédits par carte	-	-	8 087	8 087
Engagements sur titres	15 191	1 200	2 318	18 709
Participations non libérées	15191	1200	2 303	18 694
Titres à recevoir	-	-	5	5
Titres à livrer	-	-	10	10
Total	15 191	1 200	180 100	196 491

Note 4.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 1 582 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Engagements de financement reçus	1 582	2 057	(475)	(23%)
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	1 582	2 057	(475)	(23%)
Total	1 582	2 057	(475)	(23%)

La ventilation des engagements reçus selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement reçus	-	-	1 582	1 582
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	-	1 582	1 582
Total	-	-	1 582	1 582

Note 4.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2013 à 1 128 408 KDT contre 1 027 660 KDT au terme de l'exercice 2012. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2013 s'élèvent à (1 736) KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2013
Devises vendues au comptant à livrer	(52 655)
Devises achetées au comptant à recevoir	50 919
TOTAL	(1 736)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2013 s'élèvent à (197 632) KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2013
Devises vendues à terme à livrer	(235 282)
Devise achetées à terme à recevoir	37 650
TOTAL	(197 632)

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2013 un montant de 394 012 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012 retraité	2012 publié	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	11 184	9 525	9 525	1 659	17%
Opérations avec la clientèle	359 621	276 645	276 645	82 976	30%
Autres intérêts et revenus assimilés	23 207	16 266	16 533	6 941	43%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	12 486	6 410	6 410	6 076	95%
Commissions à caractère d'intérêt	10 721	9 856 (*)	10 123	865	9%
Total	394 012	302 436	302 703	91 576	30%

(*) Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassées de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « commissions perçues».

Note 5.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2013 un montant 58 135 KDT, ont augmenté de 6 399 KDT par rapport à 2012 et se présentent comme suit :

Description	2013	2012 retraité	2012 publié	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	31 106	25 975	25 975	5 131	20%
Opérations sur placement et titres	3 131	3 542	3 542	(411)	(12%)
Opérations de change	1 884	1 520	1 520	364	24%
Opérations de commerce extérieur	4 437	4 017	4 017	420	10%
Gestion, étude et engagement	9 294	9 065	8 799 (*)	229	3%
Opérations monétaires et de banque directe	7 433	7 008	7 008	425	6%
Autres commissions	850	609	609	241	40%
Total	58 135	51 736	51 469	6 399	12%

(*)Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassées de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « commissions perçues».

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2013 et 2012 :

Description	2013	2012 retraité	2012		
			publié	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	196	1 040	1 040	(844)	(81%)
Gain net sur titres de placement	19 047	12 364 (*)	11 787	6 683	54%
Gain net sur opérations de change	19 243	13 827	13 827	5 416	39%
Total	38 486	27 231	26 654	11 255	41%

(*) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2013	2012 retraité	2012		
			publié	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	19 173	12 461	11 884	6 712	54%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	14 195	9 871	9 871	4 324	44%
Intérêts et revenus assimilés sur les Emprunts obligataires de placement	4 978	2 733 (*)	2 156	2 245	82%
Moins values de cession	-	(143)	(143)	143	(100%)
Titres de placement à revenu variable	(126)	(97)	(97)	(29)	29%
Dividendes sur les titres de placement	66	58	58	8	14%
Plus values de cession	77	35	35	42	121%
Moins values de cession des titres de placement	(83)	-	-	(83)	(100%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(196)	(190)	(190)	(6)	3%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	10	-	-	10	100%
Total	19 047	12 364	11 787	6 683	54%

(*) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2013	2012	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 792	2 675	117	4%
Gain net sur opérations de change en compte	15 999	11 108	4 891	44%
Autres résultats net de change	452	44	408	927%
Total	19 243	13 827	5 416	39%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2013 un montant de 20 075 KDT contre 19 718 KDT en 2012. Leur détail se présente comme suit:

Description	2013	2012 Retraité	2012		
			publié	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	14 691	10 987 (*)	11 071	3 704	34%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	6 363	7 443	7 443	(1 080)	(15%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(979)	1 288 (**)	2 500	(2 267)	(176%)
Total	20 075	19 718	21 014	357	2%

(*)Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

(**) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2012		Variation	%
	2013	retraité		
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	7 085	7 386 (*)	6 893	(301) (4%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	7 468	3 577	3 577	3 891 109%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	138	24 (**)	600	114 475%
Total	14 691	10 987	11 070	3 704 34%

(*)Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

(**) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2013 un montant de 255 194 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	238 027	186 315	51 712	28%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	28 840	20 700	8 140	39%
Opérations avec la clientèle	179 052	140 111	38 941	28%
Emprunts et ressources spéciales	30 135	25 504	4 631	18%
Autres intérêts et charges	17 167	8 744	8 423	96%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	8 332	4 495	3 837	85%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	8 835	4 250	4 585	108%
Total	255 194	195 059	60 135	31%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2013 un montant de 62 921 KDT, enregistrant une baisse de 8 639 KDT par rapport à l'exercice 2012 retraité. Son détail se présente comme suit:

Description	2013	2012 retraité	2012 Publié	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	78 501	51 990	51 990	26 511	51%
Dotation aux provisions sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	100%
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	6 298	7 222	7 222	(924)	(13%)
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	6 395	11 739 (*)	-	(5 344)	(46%)
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	5 595	1 450	1 450	4 145	286%
Total dotations	99 023	72 401	60 662	26 622	37%
Perte sur créances	10 580	2 654	2 654	7 926	299%
Total des dotations et des pertes sur créances	109 603	75 055	63 316	34 548	46%
Reprise sur provisions sur créances douteuses	(28 408)	-	-	(28 408)	(100%)
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(13 259)	-	-	(13 259)	(100%)
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(4 978)	(3 491)	(3 491)	(1 487)	43%
Total dotations	(46 645)	(3 491)	(3 491)	(43 154)	1 236%
Recouvrement des créances radiées	(37)	(4)	(4)	(33)	825%
Total des reprises et des récupérations sur créances	(46 682)	(3 495)	(3 495)	(43 187)	1 236%
Total	62 921	71 560	59 821	(8 639)	(12%)

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2013 un montant de (1 731) KDT, en baisse de 1 143 KDT par rapport à l'exercice 2012. Leur détail se présente comme suit:

Description	2012		2012		%
	2013	Retraité (*)	Publié	Variation	
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	1 893	(93)	(93)	1 986	(2 135%)
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	(589)	-	-	(589)	(100%)
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 127)	(1 212) (*)	-	(1 915)	158%
Moins values de cession sur titres d'investissement	-	224	224	(224)	(100%)
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	93	493 (*)	-	(400)	(81%)
Total	(1 731)	(588)	131	(1 143)	194%

(*) Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que sur l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2012 un montant de 82 919 KDT, en hausse de 7 604 KDT par rapport à 2011. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012	Variation	%
Frais de personnel	62 127	55 627	6 500	12%
Rémunération du personnel	48 124	43 248	4 876	11%
Charges sociales	10 568	9 370	1 198	13%
Impôts sur salaires	900	1 195	(295)	(25%)
Autres charges liées au personnel	2 535	1 814	721	40%
Charges générales d'exploitation	15 203	14 602	601	4%
Frais d'exploitation non bancaires	6 688	6 304	384	6%
Autres charges d'exploitation	8 515	8 298	217	3%
Dotation aux amortissements	5 589	5 086	503	10%
Total	82 919	75 315	7 604	10%

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2013 et 2012 :

Description	2013	2012	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	135	(31)	166	(535%)
Impôts et taxes	(19)	(1 367)	1 348	(99%)
Autres résultats exceptionnels	(662)	591	(1 253)	(212%)
Total	(546)	(807)	261	(32%)

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 est de 4,274 dinars contre 2,338 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 retraité.

Le résultat dilué par action est de 4,274 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Description	2013	2012 Retraité	2012 Publié	Variations
Résultat net en KDT	99 804	46 752 (*)	58 491	53 052
Nombre moyen d'actions	23 352 570	20 000 000	20 000 000	3 352 570
Résultat de base par action (en DT)	4,274	2,338	2,925	1,936
Résultat dilué par action (en DT)	4,274	2,338	2,925	1,936

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

Les actions nouvellement émises de 4 444 000 actions, portent jouissance le 12 Juin 2013.

(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (270 632) KDT à (252 064) KDT enregistrant une hausse de 18 568 KDT ou 6,86%. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 116 748 KDT et des activités d'investissement pour 39 101 KDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 174 417 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à (116 748) KDT au 31 décembre 2013. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 180 697 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 585 449 KDT.

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 681 678 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 106 502 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 62 127 KDT;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 2 255 KDT.
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 22 455 KDT ;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 7 877 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à (39 101) KDT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 174 417 KDT provient principalement de l'émission d'actions pour 75 349 KDT et de la variation des ressources spéciales pour 137 299 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2013 à (252 064) KDT contre (270 632) KDT au 31 décembre 2012.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31-12-2013 s'est établi comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF	404 575	496 832
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	318 400	349 684
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	82 249	143 139
Créances sur les établissements bancaires inférieurs à 90 jours	67 491	101 040
Créances sur les établissements financiers inférieurs à 90 jours	14 758	42 099
TITRES DE TRANSACTION	3 926	4 009
PASSIF	656 639	767 464
BANQUE CENTRALE, C.C.P	490 082	552 592
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	166 557	214 872
Dépôts et avoirs des établissements bancaires inférieurs à 90 jours	161 844	211 405

Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période**(252 064)****(270 632)****(7) Autres notes****Note 7-1: Notes sur les parties liées**Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,09% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 27,27% des droits de vote;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable.
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles;

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2013**Société «PGI Holding»**

1 Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2013 s'élève à 111 KDT (HT).

2 Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 150 KTND (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2013 est de 150 KDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2013 s'élèvent à **19 KDT (HT)**.

Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2013 s'élève à **520 KDT**;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2013 s'élève à **1 466 KDT (HT)**.

SICAR Amen

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

1 Treize (13) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **127 413 KDT**. La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **1 261 KDT (HT)**.

2 Une convention de gestion a été conclue en décembre 2012 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de **16 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés.

La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **147 KDT (HT)**.

Cette convention a été résiliée en octobre 2013.

3 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2013, s'élève à **160 KDT (HT)**.

Société «Tunisie Leasing»

Au 31 décembre 2013, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le total des engagements du Tunisie Leasing auprès de l'Amen Bank s'élève à 36 957 KDT.
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 2 943 693 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 3 135 788 DT.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Société «Tunisys»

Au 31 décembre 2013, le détail des opérations réalisées entre l'Amen Bank et la société Tunisys dans laquelle elle détient 29,85% du capital se présente comme suit :

- Amen Bank a acquis auprès de la société «Tunisys», du matériel et des équipements informatiques le montant décaissé au titre de ces acquisitions s'élève à 1 035 KDT en TTC.
En outre, cette société a engagé en 2013 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de 382 KDT en TTC.
- La société Tunisys a contracté un crédit auprès d'AMEN BANK pour un montant de 500 000 Dinars ;
L'encours du crédit s'élève au 31 Décembre 2013 à 341 912 Dinars.
- Les charges financières supportées par la société au cours de l'exercice 2013 se sont élevées à 26 469 Dinars.

Société «Amen Finance Company » :

Une convention de gestion a été conclue avec la société AMEN FINANCE COMPANY dans laquelle la banque détient 30% du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, AMEN BANK se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société AMEN FINANCE COMPANY lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle fixe de 30 KDT hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de 5 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par Amen Bank au titre de l'exercice 2013, s'élève à 12 KDT.

SICAV:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2013 se détaillent comme suit:

		SICAV AMEN	AMEN PREMIERE SICAV
ACTIF NET AU 31.12.2013 EN KDT		69 428	256 993
COMMISSION DE DEPOSITAIRE	TAUX	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	MINIM	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	MAX	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	MONTANT ANNUEL PERCU EN DT HT	25 000.000	25 000.000
COMMISSION DE DISTRIBUTION	TAUX	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	MONTANT ANNUEL PERCU EN DT HT	336 120	1 279 798

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil de Surveillance		Comité Permanent d'audit	
	Charge 2013	Passif 31/12/2013	au Charge 2013	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	300 000		-	480 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000		-	480 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire				
	Charge brute 2013	Charges sociales 2013	Passif 31/12/2013	au Charge 2013	Charge brute 2013	Charges sociales 2013	Passif 31/12/2013	au
Avantages à court terme	670 410	146 472	698 183		1 276 106	283 097	1 211 121	
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
TOTAL	670 410	146 472	698 183		1 276 106	283 097	1 211 121	

Note 7-2: Note sur la liquidité

Le ratio de liquidité s'est amélioré en passant de 78,5% à fin 2012 à 89,8% à fin 2013. A fin Février 2014, le ratio de liquidité est établi à 97,5% et ce compte tenu du plan d'action engagé pour la résilience du ratio de liquidité à fin 2014 en visant notamment la maîtrise de l'accroissement des crédits à moyen et long terme sur ressources ordinaires en faveur des financements à court terme et des crédits imputés sur les ressources extérieures, l'orientation vers le financement indirect du secteur public via les BTA, l'amélioration de la structure des dépôts dont la progression de la quote-part des dépôts d'épargne et la mobilisation de plus des ressources longues et stables.

Note 7-3 : Passifs éventuels :

La banque a fait l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La banque a reçu la notification de redressement au titre de l'exercice 2009 et 2010 s'élevant à 595 KDT, dont il a été réglé la somme de 346 KDT, le reste des insuffisances ayant fait l'objet de réserves adressées à la CNSS.

Par ailleurs, la banque a reçu début 2014, de la part de la CNSS, une notification du redressement au titre de 2011 pour un montant de 649 KDT au titre du régime légal et de 223 KDT au titre du régime complémentaire, dont il faut préciser qu'il a été estimé par la CNSS d'une façon globale, sans distinction entre les salariés complémentaristes et ceux qui ne le sont pas, et ce, en attendant que Amen Bank fournisse à la CNSS la liste effective des salariés éligibles au régime complémentaire en vue de la détermination du montant effectif relatif au régime complémentaire.

Ce dernier redressement, dont Amen Bank a réglé la somme de 151 KDT au titre des insuffisances qu'elle a reconnues, a fait l'objet d'une lettre de contestation adressée à la Direction de la CNSS, concernant des insuffisances considérées à juste titre, sur la base des textes réglementaires et d'autres éléments d'appui, comme étant non assujettis à l'assiette de cotisation à la sécurité sociale.

Note 7-4 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 28/04/2014. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Des états financiers ont été arrêtés par le Directoire et ont fait l'objet de notre part d'un rapport en date du 26 mai 2014, dans lequel nous avons formulé certaines réserves.

Ces états financiers ont été modifiés par le Directoire de la banque pour corriger les principales réserves formulées. Le résultat de l'exercice passe ainsi de **105 495 KDT à 99 804 KDT**. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 26 mai 2014.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **568 459 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **99 804 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Note 1.7), les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des comptes d'attente de la salle de marché, dont le solde s'élève à la date du 31 décembre 2013 à 16 319 KDT (contre 30 397 KDT à la date du 31 décembre 2012) ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure s'il existe un risque de perte avéré sur ces comptes.

4. Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve des incidences de la remarque évoquée au niveau du paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 1.6 «Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables» décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013. Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à 76412 KDT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 6 395 KDT et d'une reprise sur provisions de 13259 KDT.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers à l'exception de celle mentionnée ci-haut.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Juin 2014

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**FINOR
Fayçal DERBEL**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

1 Deux nouvelles conventions de gestion de fonds ont été conclues avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Ces conventions portent sur la gestion de fonds d'une valeur globale de **16,4 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **127 KDT** (HT).

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance réuni le 7 février 2013.

2 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en 2013 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de **50 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

Un avenant à cette convention a été conclu en mars 2014 prévoyant la création de deux fonds d'une valeur globale de **50 MDT** au lieu d'un seul fonds.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 janvier 2014.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Société «PGI Holding»

Amen Bank a réalisé avec la société PGI Holding qui détient **20,09%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 PGI Holding fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.
En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à **0,5%** du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de **150 KDT** hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2013, s'élève à **150 KDT** (HT).

2 Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2013 s'élève à **111 KDT** (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR qui détient **27,27%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux, propriétés d'Amen Bank. Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de 2013 s'élèvent à **19 KDT** (HT).

2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2013 s'élève à **520 KDT**;
- des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2013, s'élève à **1 466 KDT**

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

4 Treize(13) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **127 413 KDT**. La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **1 261 KDT**(HT).

5 Une convention de gestion a été conclue en décembre 2012 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de **16 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **147 KDT** (HT).

Cette convention a été résiliée en octobre 2013.

6 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2013, s'élève à **160 KDT** (HT).

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêt des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Société «Tunisys»

Amen Bank a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2013 s'élève à **1 035 KDT** en TTC. En outre, cette société a engagé en 2013 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de **382 KDT** en TTC.

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2013 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	1 280 KDT
SICAV Amen	0,07%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	336 KDT

Société «AMEN FINANCE COMPANY»

Une convention de gestion a été conclue avec la société AMEN FINANCE COMPANY dans laquelle la banque détient 30% du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, AMEN BANK se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société AMEN FINANCE COMPANY lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle fixe de 30 KDT hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de 5 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par Amen Bank au titre de l'exercice 2013, s'élève à 12 KDT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de rémunération en date du 30 juillet 2012.

- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en TND) :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2013	Passif au 31/12/2013	Charge 2013	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	300 000	-	270 000	480 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	270 000	480 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2013	Charges sociales 2013	Passif au 31/12/2013	Charge brute 2013	Charges sociales 2013	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	670 410	146 472	698 183	1 276 106	283 097	1 211 121
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	670 410	146 472	698 183	1 276 106	283 097	1 211 121

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 Juin 2014

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL